



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Toulon, le 19 octobre 2022

Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement

**Affaire suivie par :**  
Christine KFOURN  
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : [christine.kfourn@var.gouv.fr](mailto:christine.kfourn@var.gouv.fr)

Lettre en recommandé avec AR : 1A 194 740 1655 4

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la Communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon », le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune **TRIGANCE** (lieu-dit : **SIOUNE**).

Le dossier ci-joint ( Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis du président de la Communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon » interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de la mission défrichement

Willy MARTIN

**Monsieur le Président  
Communauté de communes Lacs et  
Gorges du Verdon  
Bidouré, place Martin BIDOURE  
83630 AUPS**